

Informations de base	
2024/2026(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2023: Budget général de l'UE - Comité des régions	
Subject	
8.70.03.13 Décharge 2023	

Acteurs principaux																
Parlement européen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission au fond</th> <th>Rapporteur(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CONT Contrôle budgétaire</td><td>BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)</td><td>11/09/2024</td></tr> <tr> <td></td><td>Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (EPP) MOLNÁR Csaba (S&D) JORON Virginie (PfE) WIEZIK Michal (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) TRIDICO Pasquale (The Left) JUNGBLUTH Alexander (ESN)</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	11/09/2024		Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (EPP) MOLNÁR Csaba (S&D) JORON Virginie (PfE) WIEZIK Michal (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) TRIDICO Pasquale (The Left) JUNGBLUTH Alexander (ESN)							
Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination														
CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	11/09/2024														
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (EPP) MOLNÁR Csaba (S&D) JORON Virginie (PfE) WIEZIK Michal (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) TRIDICO Pasquale (The Left) JUNGBLUTH Alexander (ESN)															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis</th> <th>Rapporteur(e) pour avis</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AFET Affaires étrangères</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> <tr> <td>SEDE Sécurité et défense</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> <tr> <td>DEVE Développement</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> <tr> <td>INTA Commerce international</td><td>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		SEDE Sécurité et défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination														
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.															
SEDE Sécurité et défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.															
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.															
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.															

BUDG	Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
SANT	Santé publique	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/06/2024	Publication du document de base non-législatif	COM(2024)0272	
17/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2025	Vote en commission		
28/03/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0046/2025	Résumé
06/05/2025	Débat en plénière		
07/05/2025	Décision du Parlement	T10-0083/2025	Résumé
07/05/2025	Résultat du vote au parlement		
08/10/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2026(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/00638

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE764.992	15/01/2025	
Amendements déposés en commission		PE768.129	10/02/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0046/2025	28/03/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0083/2025	07/05/2025	Résumé
Conseil de l'Union				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05754/2025	05/02/2025	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2024)0272 	25/06/2024	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N10-0020/2024 JO OJ L 10.10.2024	10/10/2024	

Acte final

Budget 2025/1604
[JO OJ L 08.10.2025](#)

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Comité des régions

2024/2026(DEC) - 28/03/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim Stanisław BRUDZIŃSKI (ECR, PL) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023, section VII - Comité des régions.

La commission compétente a invité le Parlement européen à **donner décharge** au secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2023.

Gestion budgétaire et financière

Les députés relèvent que le budget définitif adopté par le Comité s'élevait à **116.675.392 EUR** en 2023, y compris le budget rectificatif n° 4/2023 (dépenses liées aux salaires et à l'énergie), ce qui représente une augmentation de 6.698.534 EUR (soit + 6,10%) par rapport à 2022. Le taux d'exécution budgétaire du Comité pour les crédits d'engagement pour l'exercice en cours est passé de 99,20% en 2022 à **99,9%** en 2023. Les domaines où le Comité a été le plus touché par le taux d'inflation élevé concernent notamment les frais de déplacement (missions), l'énergie, les loyers et les baux de bâtiments, les contrats d'entretien, les projets de construction, ainsi que le papier et les plaques offset.

Constatant que le budget des missions est resté stable, les députés encouragent le Comité à poursuivre la rationalisation et la réduction des dépenses dans ce domaine. Les députés sont préoccupés par l'augmentation significative des indemnités de déplacement et de réunion versées aux membres du Comité, qui sont passées de 6,6 millions d'EUR en 2022 à 8 millions d'EUR en 2023. Ils invitent le Comité à adopter une stratégie claire en matière de rapport coût-efficacité des dépenses de voyage, y compris un recours accru à la participation à distance et aux réunions hybrides.

Gestion interne, performances et contrôle interne

Le Comité joue un rôle essentiel dans le **processus décisionnel de l'UE** en représentant les intérêts des collectivités locales et régionales. En 2023, il a évalué ses performances à travers 25 objectifs et 80 indicateurs. Les objectifs de la majorité de ces indicateurs (environ 75%) ont été atteints à hauteur de 90%.

Les députés déplorent que les limitations budgétaires aient compromis la capacité du Comité à réaliser pleinement son objectif de rapprocher les citoyens de l'Union. Ils reconnaissent néanmoins l'impact des travaux du Comité, en particulier de ses avis, dont certains ont été pris en compte dans des résolutions, des positions, des propositions, des rapports, des examens, des conclusions ou des trilogues de la Commission, du Parlement ou du Conseil. En 2023, le Comité a adopté **53 avis et 6 résolutions**.

Le Comité est invité à i) veiller à une plus grande participation des collectivités régionales et locales au processus décisionnel de l'Union en créant des mécanismes de consultation structurés avec les autorités régionales et locales, avant d'émettre des avis; ii) plaider en faveur d'un processus de consultation obligatoire sur les questions législatives ayant une incidence significative sur le développement régional et la politique de cohésion.

Le Comité a poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité via le programme «Going for IMPact», favorisant la numérisation, la coopération interinstitutionnelle, et la simplification des procédures.

La commission compétente formule entre autres les observations suivantes :

- à la fin de 2023, le Comité comptait au total **559 agents** (experts nationaux détachés, intérimaires, personnel intramuros et stagiaires non inclus), contre 533 en 2022. Le taux d'occupation des postes inscrits au tableau des effectifs était de 98%. Le Comité employait **56,9% de femmes et 43,1% d'hommes**. Le Comité n'a pas encore atteint la parité entre les hommes et les femmes aux postes de direction, mais les députés reconnaissent les progrès significatifs accomplis dans le cadre de la stratégie et du plan d'action quinquennal du Comité en matière de diversité et d'inclusion pour la période 2022-2026, notamment une augmentation sensible de la proportion de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur, qui est passée de 37,5% en 2022 à 44,4% en 2023. Les députés relèvent avec inquiétude que 18 cas d'épuisement professionnel ont été signalés au Comité en 2023;

- le Comité a consolidé **les règles et pratiques éthiques** dans un cadre juridique éthique unique couvrant la procédure disciplinaire, la dignité au travail, la gestion des conflits, la lutte contre le harcèlement, les activités extérieures et la dénonciation des dysfonctionnements. Il a continué, en 2023, à proposer des formations sur l'éthique à différents groupes d'agents. Le Comité est invité à renforcer la détection et la prévention des **conflits d'intérêts** en introduisant une période de carence obligatoire pour les membres sortants avant qu'ils ne puissent exercer des activités de lobbying ou de conseil impliquant les institutions de l'Union;

- le Comité a accompli des progrès en 2023 en matière de **numérisation** dans différents domaines tels que les processus administratifs (y compris la sélection du personnel), les marchés publics et l'interprétation, entre autres. Il est invité à accélérer les efforts de transformation numérique. Il est également félicité d'avoir respecté les normes en matière d'évaluation des risques liés à la cybersécurité, ainsi que d'avoir mis en place un système fondé sur des plans de réaction aux incidents, des mesures de rétablissement et les enseignements tirés;

- des économies budgétaires et administratives ont été réalisées grâce à la **coopération interinstitutionnelle**, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le Comité économique et social européen (CESE), avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, 470 membres du personnel et environ 60 millions d'EUR (hors dépenses liées aux salaires) ayant été mutualisés par les deux institutions en 2023. Le Comité et le CESE sont invités à examiner la possibilité de créer une **administration unique** pour leurs services communs, en conservant des directions ou des unités distinctes pour les services traitant de questions liées à leurs mandats spécifiques;

- le Comité est invité à prendre des mesures pour améliorer sa planification budgétaire en ce qui concerne les postes budgétaires liés à la **communication**. Les députés ont salué les efforts déployés par le Comité pour sensibiliser davantage les gouvernements régionaux et les communautés locales, notamment l'expansion du réseau des conseillers régionaux et locaux de l'UE et le programme des jeunes élus. Relevant le succès du Comité en ce qui concerne la sensibilisation aux médias, le rapport note qu'à la fin de 2023, le Comité comptait 200.000 abonnés sur ses canaux de médias sociaux, soit 15% de plus qu'en 2022.

Décharge 2023: Budget général de l'UE - Comité des régions

2024/2026(DEC) - 07/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 549 voix pour, 110 contre et 9 abstentions, de **donner décharge** au Secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget du Comité des régions pour l'exercice 2023.

Dans sa résolution, adoptée par 549 voix pour, 97 contre et 18 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Gestion budgétaire et financière

Le budget final adopté par le Comité s'élevait à **116.675.392 EUR** en 2023, y compris le budget rectificatif n° 4/2023 (salaires et énergie), ce qui représente une augmentation de 6.698.534 EUR (soit +6,10 %) par rapport à 2022. Le taux d'exécution des crédits d'engagement pour l'exercice en cours est passé de 99,20% en 2022 à 99,9% en 2023. Les domaines dans lesquels le Comité a été le plus touché par le taux d'inflation élevé comprennent les frais de déplacement (missions), l'énergie, les loyers et baux d'immeubles, les contrats de maintenance, les projets de construction, ainsi que le papier et les plaques offset.

Les députés ont appelé le Comité à adopter une stratégie claire pour des dépenses de voyage rentables, y compris un recours accru à la participation à distance et aux réunions hybrides.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Le Comité a évalué ses performances au regard de 25 objectifs et 80 indicateurs. La majorité de ces indicateurs (environ 75%) ont atteint 90% de leurs cibles. Les députés ont regretté que les restrictions budgétaires aient compromis la capacité du Comité à atteindre pleinement son objectif de rapprocher les citoyens de l'Union. Ils ont néanmoins reconnu l'**impact des travaux du Comité**, en particulier de ses avis, dont certains ont été pris en compte dans des résolutions, des positions, des propositions, des rapports, des examens, des conclusions ou des trilogues de la Commission, du Parlement ou du Conseil. En 2023, le Comité a adopté 53 avis et 6 résolutions.

Le Comité est invité à i) garantir une **plus grande implication des autorités régionales et locales** dans le processus décisionnel de l'Union en établissant des mécanismes de consultation structurés avec les autorités régionales et locales, avant d'émettre des avis; ii) plaider en faveur d'un processus de **consultation obligatoire** sur les questions législatives ayant un impact significatif sur le développement régional et la politique de cohésion.

Le Comité a poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité à travers le programme «Going for IMPact », en promouvant la numérisation, la coopération interinstitutionnelle et la simplification des procédures.

Autres observations

Le Parlement a noté que :

- à la fin de 2023, le Comité comptait un effectif total de **559 personnes** (hors experts nationaux détachés, agents temporaires, agents intra muros et stagiaires), contre 533 en 2022. Le taux d'occupation des postes du tableau des effectifs était de 98%. Le Comité employait **56,9% de femmes et 43,1% d'hommes**. Le Comité n'a pas encore atteint l'équilibre entre les sexes aux postes de direction, mais les députés ont reconnu les progrès significatifs réalisés dans le cadre de la stratégie quinquennale du Comité en matière de diversité et d'inclusion et de son plan d'action pour 2022-2026, notamment une augmentation significative de la proportion de femmes aux postes de direction, de 37,5% en 2022 à 44,4% en 2023. Les députés ont également noté avec inquiétude que 18 cas d'épuisement professionnel ont été signalés au Comité en 2023;

- les **règles et pratiques éthiques** ont été consolidées dans un cadre juridique éthique unique couvrant la procédure disciplinaire, la dignité au travail, la gestion des conflits, la lutte contre le harcèlement, les activités extérieures et la dénonciation des dysfonctionnements. Le Comité est invité à renforcer la détection et la prévention des conflits d'intérêts en introduisant une période de réflexion obligatoire pour les membres sortants avant qu'ils puissent s'engager dans des activités de lobbying ou de conseil impliquant les institutions de l'Union;

- des progrès ont été réalisés dans le domaine de la **numérisation** dans divers domaines tels que les processus administratifs (y compris la sélection du personnel), les achats et l'interprétation, entre autres;

- des économies budgétaires et administratives ont été réalisées grâce à la **coopération interinstitutionnelle**, en particulier la coopération étroite établie au niveau administratif avec le Comité économique et social européen (CESE), avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, des infrastructures, de la logistique et de l'informatique, avec 470 agents et environ 60 millions d'euros (hors dépenses salariales) mis en commun par les deux institutions en 2023. Le Comité et le CESE sont invités à examiner la possibilité de **créer une administration unique** pour leurs services communs, tout en maintenant des directions ou unités distinctes pour les services traitant des questions liées à leurs mandats spécifiques;

- le Comité est invité à prendre des mesures pour améliorer sa **planification budgétaire** en ce qui concerne les postes budgétaires liés à la communication. Les députés ont salué les efforts du Comité pour accroître sa sensibilisation auprès des gouvernements régionaux et des collectivités locales, notamment l'expansion du Réseau des conseillers régionaux et locaux de l'UE et du Programme des jeunes élus.